

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE352

présenté par  
M. Berville, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de transport »,

les mots :

« destiné au financement des services de mobilité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel. Il vise à prendre en compte le remplacement du « versement de transport » par le « versement mobilité » opéré par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.